



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

éducateurs spécialisés

Question écrite n° 55022

Texte de la question

M. Dominique Raimbourg attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des enseignants de jeunes déficients sensoriels (sourds et aveugles), qui exercent dans les établissements spécialisés. Il y a sur notre territoire quatre instituts départementaux et cinq nationaux. Dans les établissements départementaux, les professeurs sont recrutés avec des contrats à durée indéterminée de droit public et ne bénéficient pas d'un véritable statut. Dans les établissements nationaux ils relèvent en revanche de la fonction publique avec un véritable statut et une perspective de carrière. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage de créer un statut unique de ses enseignants par la titularisation de tous.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Raimbourg](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55022

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3623

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)